



Réunion du Conseil Municipal le Lundi 27 avril 2026

Procès-verbal / RAPPORT

L'an deux mille vingt-six, le vingt-sept avril à dix-neuf heures, le conseil municipal de Chevannes (Yonne) est convoqué en séance ordinaire et dans le lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence du maire, Monsieur Fabrice BOURGEOIS.

Présents : Fabrice BOURGEOIS, Delphine POUDEROUX BILLON, Thierry LEDROIT, Fanny TURPIN, Dominique CHAMBENOIT, Camille GERHARDT, Bernadette MEUNIER, Dany MERAT, Sylvie HURIE, Yoann LELIEVRE, Nicole CHATEAU, Joël SABATIER, Sylvie GROS, Frédérique MORGAND et Corinne DAULNY.

Absents excusés et représentés : Bruno PINNA, pouvoir donné à Fabrice BOURGEOIS ; Louis-Joseph SOULIER, pouvoir donné à Frédérique MORGAND ; Gérard VIARD, pouvoir donné à Corinne DAULNY.

Absent excusé :

Absents :

NOMBRE DES MEMBRES			
Afférents au Conseil	En exercice	Présents lors du vote	Ayant pris part au vote
19	19	16	16+3

Secrétaire de séance : Sylvie HURIE

Administration générale

- 1- Approbation du compte rendu de la séance du 9 avril 2026

Finances

- 2- Vote du Compte de Gestion 2025 APC Agence Postale Communale
- 3- Vote du Compte Administratif 2025 APC Agence Postale Communale
- 4- Affectation de résultat 2025 APC Agence Postale Communale
- 5- Vote du Compte de Gestion 2025 Ecole de Musique
- 6- Vote du Compte Administratif 2025 Ecole de Musique
- 7- Affectation de résultat 2025 Ecole de Musique
- 8- Vote du Compte de Gestion 2025 Commune de Chevannes
- 9- Vote du Compte Administratif 2025 Commune de Chevannes
- 10- Affectation de résultat 2025 Commune de Chevannes
- 11- Vote de budget 2026 APC Agence Postale Communale
- 12- Vote de budget 2026 Ecole de Musique
- 13- Vote des taux des taxes directes locales 2026
- 14- Vote de budget 2026 Commune de Chevannes

Monsieur le Maire, Fabrice BOURGEOIS, propose de débiter le conseil.

Rapporteur : F. BOURGEOIS

1- Compte rendu de la séance du 9 avril 2026

Monsieur le Maire demande si le compte rendu appelle des observations.

Observations :

- Délibération 2026-018 : Madame Daulny demande qu'il soit corrigé les noms dans la commission Associations-Culture-Animations, et que Monsieur Louis-Joseph SOULIER soit remplacé par Madame Corinne DAULNY, comme indiqué lors du Conseil Municipal du 9 avril 2026.
- Délibération 2026-019 : Mesdames Daulny et Morgand demandent que soit ajouter au procès-verbal leurs observations lors du Conseil Municipal du 9 avril 2026 : à savoir, s'il ne pourrait pas y avoir plus de membres au Conseil d'Administration du CCAS pour permettre de mettre en place plus d'actions. Monsieur le Maire a répondu que c'est le nombre minimum et qu'il semble approprié pour le budget assez modique du CCAS. Des propositions pourront être étudié lors de l'installation du Conseil d'Administration.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ.

Délibération n°2026-5.2.2-026 rendu exécutoire après transmission en préfecture le 28/04/2026

2- Approbation Compte de Gestion 2025 - APC Agence Postale Communale

Monsieur Fabrice BOURGEOIS, le Maire, rappelle que préalablement au vote du Compte Administratif, le comptable public est tenu d'établir et de transmettre le Compte de Gestion, c'est-à-dire le document retraçant les opérations budgétaires en dépenses et en recettes réalisées au cours de l'exercice concerné.

Monsieur Fabrice BOURGEOIS, le Maire, présente les résultats du compte de gestion de l'exercice 2025 et précise que le montant des sommes à recouvrer et des mandats émis est conforme au compte administratif de l'Agence Postale Communale et que les résultats sont identiques.

Dépenses Fonctionnement => 20 586.34 €

Recettes Fonctionnement => 20 586.34 €

Résultat => 1 964.61 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à **15 voix POUR, 4 ABSTENTIONS** (Louis-Joseph SOULIER, Frédérique MORGAND, Gérard VIARD, Corinne DAULNY)

ADOpte le compte de gestion 2025 de l'APC

Délibération n°2026-7.1-027 rendu exécutoire après transmission en préfecture le 28/04/2026

3- Approbation Compte Administratif 2025 - APC Agence Postale Communale

Vu du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°2025-018 du 14/04/2025 approuvant le budget primitif 2025,

Vu le compte de gestion de l'exercice 2025 dressé par le comptable public,

Vu la présentation et l'avis favorable en commission des Finances réunie le lundi 20 avril 2026,

Monsieur le Maire présente à l'assemblée, le Compte Administratif 2025 qui s'établit comme ci-dessous :

APC résultat Exécution du Budget 2024	Résultat de clôture de l'exercice au 31/12/2023	Affecté à l'investissement	OPERATIONS DE L'EXERCICE 2024			Résultat de clôture de l'exercice au 31/12/2024
			Dépenses	Recettes	Résultat	
Investissement						
Fonctionnement	1 964,61 €		20 586,24 €	20 586,24 €	0,00 €	1 964,61 €
RAR						
TOTAL	1 964,61 €	0,00 €	20 586,24 €	20 586,24 €	0,00 €	1 964,61 €

Et constate que la comptabilité du compte administratif 2025 est identique au compte de gestion et arrête le résultat définitif tel que résumé ci-dessus

En dehors de la présence de Monsieur le Maire qui ne prend part au vote, le conseil municipal, après en avoir délibéré à **15 voix POUR, 4 ABSTENTIONS** (Louis-Joseph SOULIER, Frédérique MORGAND, Gérard VIARD, Corinne DAULNY)

ADOpte le compte administratif 2025 de l'APC

Délibération n°2026-7.1-028 rendu exécutoire après transmission en préfecture le 28/04/2026

4- Affectation Résultat 2025 – APC Agence Postale Communale

Vu du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°2025-011 du 14/05/2025 approuvant le budget primitif 2025,

Vu le compte de gestion et le compte administratif 2025,

Vu la présentation et l'avis favorable en commission des Finances réunie le lundi 20 avril 2026,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2025 de l'APC statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2025.

Constatant que le compte administratif de l'APC présente un solde de fonctionnement nul.

APC 2025	
Pour mémoire	montant
déficit antérieur reporté 2025	- €
excédent antérieur reporté 2025	1 964,61 €
virement à la section d'investissement 2025	- €
résultat de l'exercice 2025	- €
excédent au 31/12/2025	1 964,61 €
affectation obligatoire à l'exécution du virement à la section d'investissement par le compte. 1068 au BP 2025	- €
Solde disponible	1 964,61 €
affectation à l'excédent reporté au compte 002	1 964,61 €
RF Compte.002 =>	1 964,61€

le conseil municipal, après en avoir délibéré à **15 voix POUR, 4 ABSTENTIONS** (Louis-Joseph SOULIER, Frédérique MORGAND, Gérard VIARD, Corinne DAULNY)

APPROUVE l'affectation de résultat 2025 de l'APC

Délibération n°2026-7.1-029 rendu exécutoire après transmission en préfecture le 28/04/2026

5- Approbation Compte de Gestion 2025 - EdM – École de Musique

Monsieur Fabrice BOURGEOIS, le Maire, rappelle que préalablement au vote du Compte Administratif, le comptable public est tenu d'établir et de transmettre le Compte de Gestion, c'est-à-dire le document retraçant les opérations budgétaires en dépenses et en recettes réalisées au cours de l'exercice concerné.

Monsieur Fabrice BOURGEOIS, le Maire, présente les résultats du compte de gestion de l'exercice 2025 et précise que le montant des sommes à recouvrer et des mandats émis est conforme au compte administratif de l'École de Musique et que les résultats sont identiques.

Dépenses Fonctionnement => 85 545.67 €

Recettes Fonctionnement => 82 185.05 €

Résultat => -2 260.25 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à **15 voix POUR, 4 ABSTENTIONS** (Louis-Joseph SOULIER, Frédérique MORGAND, Gérard VIARD, Corinne DAULNY)

ADOpte le compte de gestion 2025 de l'École de Musique

Délibération n°2026-7.1-030 rendu exécutoire après transmission en préfecture le 27/04/2026

6- Approbation Compte Administratif 2025 - EdM École de Musique

Vu du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°2025-019 du 14/04/2025 approuvant le budget primitif 2025,

Vu le compte de gestion de l'exercice 2025 dressé par le comptable public,

Vu la présentation et l'avis favorable en commission des Finances réunie le lundi 20 avril 2026,

Monsieur le Maire présente à l'assemblée, le Compte Administratif 2025 qui s'établit comme ci-dessous :

École de MUSIQUE résultat Exécution du Budget 2025	Résultat de clôture de l'exercice au 31/12/2024	Affecté à l'investissement	OPERATIONS DE L'EXERCICE 2025			Résultat de clôture de l'exercice au 31/12/2025
			Dépenses	Recettes	Résultat	
Investissement						
Fonctionnement	1 100,37 €		85 545,67 €	82 185,05 €	-3 360,62 €	-2 260,25 €
RAR						
TOTAL	1 100,37 €	0,00 €	85 545,67 €	82 185,05 €	-3 360,62 €	-2 260,25 €

Et constate que la comptabilité du compte administratif 2025 est identique au compte de gestion et arrête le résultat définitif tel que résumé ci-dessus

En dehors de la présence de Monsieur le Maire qui ne prend part au vote, le conseil municipal, après en avoir délibéré à **15 voix POUR, 4 ABSTENTIONS** (Louis-Joseph SOULIER, Frédérique MORGAND, Gérard VIARD, Corinne DAULNY)

ADOpte le compte administratif 2025 de l'École de Musique

Délibération n°2026-7.1-031 rendu exécutoire après transmission en préfecture le 28/04/2026

7- Affectation Résultat 2025 - EdM École de Musique

Vu du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°2025-019 du 14/04/2025 approuvant le budget primitif 2025,

Vu le compte de gestion et le compte administratif 2025,

Vu la présentation et l'avis favorable en commission des Finances réunie le lundi 20 avril 2026,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2024 de l'École de Musique statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2025.

Constatant que le compte administratif de l'École de Musique présente un solde de fonctionnement nul.

École de MUSIQUE 2025	
Pour mémoire	montant
déficit antérieur reporté 2025	- €
excédent antérieur reporté au 01/01/2025	1 100,37 €
virement à la section d'investissement 2025	- €
résultat de l'exercice 2025	- 3 360,62 €
déficit au 31/12/2025	- 2 260,25 €
affectation obligatoire à l'exécution du virement à la section d'investissement par le compte. 1068 au BP 2025	- €
Solde disponible	- 2 260,25 €
affectation à l'excédent reporté au compte 002	- 2 260,25 €
DF Compte. 002 => 2 260,25€	

le conseil municipal, après en avoir délibéré à **15 voix POUR, 4 ABSTENTIONS** (Louis-Joseph SOULIER, Frédérique MORGAND, Gérard VIARD, Corinne DAULNY)

APPROUVE l'affectation de résultat 2025 de l'École de Musique

Délibération n°2026-7.1-032 rendu exécutoire après transmission en préfecture le 28/04/2026

8- Approbation Compte de Gestion 2025 - Commune de CHEVANNES

Monsieur Fabrice BOURGEOIS, le Maire, rappelle que préalablement au vote du Compte Administratif, le comptable public est tenu d'établir et de transmettre le Compte de Gestion, c'est-à-dire le document retraçant les opérations budgétaires en dépenses et en recettes réalisées au cours de l'exercice concerné.

Monsieur Fabrice BOURGEOIS, Le Maire, présente les résultats du compte de gestion de l'exercice 2025 et précise que le montant des sommes à recouvrer et des mandats émis est conforme au compte administratif de la Commune de CHEVANNES et que les résultats sont identiques.

Pour la section de fonctionnement :

Dépenses Fonctionnement => 2 481 798.77 €

Recettes Fonctionnement => 2 823 364.80 €

Résultat => + 341 566.03 €

Pour la section d'investissement :

Dépenses Investissement => 964 889.74 €

Recettes Investissement => 1 316 846.64 €

Résultat => +351 956.90 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à **15 voix POUR, 4 ABSTENTIONS** (Louis-Joseph SOULIER, Frédérique MORGAND, Gérard VIARD, Corinne DAULNY)

ADOpte le compte de gestion 2025 de la Commune de CHEVANNES.

9- Approbation Compte Administratif 2025 - Commune de Chevannes

Vu du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la délibération n°2025-021 du 14/04/2025 approuvant le budget primitif 2024,
Vu la délibération n°2025-032 du 09/07/2025 approuvant la décision modificative n°1,
Vu la délibération n°2025-047 du 16/10/2025 approuvant la décision modificative n°2,
Vu la délibération n°2025-056 du 15/12/2025 approuvant la décision modificative n°3,
Vu le compte de gestion de l'exercice 2025 dressé par le comptable public,
Vu la présentation et l'avis favorable en commission des Finances réunie le lundi 20 avril 2026,
 Monsieur le Maire présente à l'assemblée, le Compte Administratif 2025 qui s'établit comme ci-dessous :

Commune de CHEVANNES résultat Exécution du Budget 2025	Résultat de clôture de l'exercice au 31/12/2024	Affecté à l'investissement	OPERATIONS DE L'EXERCICE 2025			Résultat de clôture de l'exercice au 31/12/2025
			Dépenses	Recettes	Résultat	
Investissement	370,57 €		964 889,74 €	1 316 846,64 €	351 956,90 €	352 327,47 €
Fonctionnement	1 253 639,98 €	576 045,48 €	2 481 798,77 €	2 823 364,80 €	341 566,03 €	1 019 160,53 €
RAR			1 096 440,00 €	769 920,00 €	-326 520,00 €	-326 520,00 €
TOTAL	1 254 010,55 €	576 045,48 €	4 543 128,51 €	4 910 131,44 €	367 002,93 €	1 044 968,00 €

Et constate que la comptabilité du compte administratif 2025 est identique au compte de gestion et arrête le résultat définitif tel que résumé ci-dessus

En dehors de la présence de Monsieur le Maire qui ne prend part au vote, le conseil municipal, après en avoir délibéré à **15 voix POUR, 4 ABSTENTIONS** (Louis-Joseph SOULIER, Frédérique MORGAND, Gérard VIARD, Corinne DAULNY)

ADOpte le compte administratif 2025 de la Commune de CHEVANNES

10- Affectation Résultat 2025 - Commune de Chevannes

Vu du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la délibération n°2025-021 du 14/04/2025 approuvant le budget primitif 2024,
Vu la délibération n°2025-032 du 09/07/2025 approuvant la décision modificative n°1,
Vu la délibération n°2025-047 du 16/10/2025 approuvant la décision modificative n°2,
Vu la délibération n°2025-056 du 15/12/2025 approuvant la décision modificative n°3,
Vu le compte de gestion de l'exercice 2025 dressé par le comptable public,
Vu la présentation et l'avis favorable en commission des Finances réunie le lundi 20 avril 2026,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2025 de la Commune de CHEVANNES statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2025.

Constatant que le compte administratif de la Commune de CHEVANNES présente un excédent de fonctionnement d'un million deux cent cinquante-trois mille six cent trente-neuf euros et quatre-vingt-dix-huit centimes, 1 253 639.98 euros.

Commune de CHEVANNES 2025

Pour mémoire	montant
déficit antérieur reporté 2025	- €
excédent antérieur reporté 2025	1 253 639,98 €
virement à la section d'investissement 2025 (compte.1068)	576 045,48 €
résultat de l'exercice 2025	341 566,03 €
excédent au 31/12/2025	1 019 160,53 €
affectation obligatoire à l'exécution du virement à la section d'investissement par le compte. 1068 au BP 2026	- €
Solde disponible	1 019 160,53 €
affectation à l'excédent reporté au compte 002	1 019 160,53 €

RF Compte. 002 => 1 019 160,53 €

RI Compte. 1068 => - €

RI Compte. 001 => 352 327,47 €

le conseil municipal, après en avoir délibéré à **15 voix POUR, 4 ABSTENTIONS** (Louis-Joseph SOULIER, Frédérique MORGAND, Gérard VIARD, Corinne DAULNY)

APPROUVE l'affectation de résultat 2025 de la Commune de CHEVANNES

Délibération n°2026-7.1-035 rendu exécutoire après transmission en préfecture le 28/04/2026

11- Approbation Budget Primitif 2026 - APC Agence Postale Communale

- Vu** du Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.5217-10-4,
- Vu** la nomenclature budgétaire et comptable M57 s'appliquant à la commune de Chevannes depuis le 01/01/2023,
- Vu** la présentation et l'avis favorable en commission des Finances réunie le lundi 20 avril 2026,
- Vu** la maquette budgétaire et ses annexes 2026 jointe,
- Vu** la présentation du projet de budget 2026 de l'APC, ci-dessous par Chapitre,

APC 2026 - Budget FONCTIONNEMENT

DEPENSES	MONTANT	RECETES	MONTANT
Total du chapitre 011 - charges à caractère général	3 225,00 €	Total 002 - résultat d'exploitation reporté	1 964,61 €
Total du chapitre 012 - frais de personnel et frais assimilés	19 540,00 €	Total du chapitre 70 - Ventes de produits fabriqués, prestations de services	14 400,39 €
Total du chapitre 65 - autres charges de gestion courante	- €	Total du chapitre 75 - autres produits de gestion courante	6 400,00 €
TOTAL	22 765,00 €		22 765,00 €

le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'**UNANIMITÉ**,

APPROUVE le budget annexe 2026 de l'APC

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document permettant la mise en œuvre de la présente délibération

Délibération n°2026-7.1-036 rendu exécutoire après transmission en préfecture le 28/04/2026

12- Approbation Budget Primitif 2026 - EdM École de Musique

Vu du Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.5217-10-4,
Vu la nomenclature budgétaire et comptable M57 s'appliquant à la commune de Chevannes depuis le 01/01/2023,
Vu la présentation et l'avis favorable en commission des Finances réunie le lundi 20 avril 2026,
Vu la maquette budgétaire et ses annexes 2026 jointe,
Vu la présentation du projet de budget 2026 de l'École de Musique, ci-dessous par Chapitre,

École de MUSIQUE 2026 - Budget FONCTIONNEMENT

DEPENSES	MONTANT	RECETES	MONTANT
Total 002 - résultat d'exploitation reporté	2 260,25	Total 002 - résultat d'exploitation reporté	- €
Total du chapitre 011 - charges à caractère général	- €	Total du chapitre 70 - ventes de produits fabriqués...	25 850,00 €
Total du chapitre 012 - frais de personnel et frais assimilés	90 850,75 €	Total du chapitre 74 - dotations, subventions et participations	- €
Total du chapitre 65 - autres charges de gestion courante	5,00 €	Total du chapitre 75 - autres produits de gestion courante	67 266,00 €
TOTAL	93 116,00 €		93 116,00 €

le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'UNANIMITÉ,

APPROUVE le budget annexe 2026 de l'École de Musique

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document permettant la mise en œuvre de la présente délibération.

Délibération n°2026-7.1-037 rendu exécutoire après transmission en préfecture le 28/04/2026

13- Vote des taux 2026 - Taxes directes locales

Vu V du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la délibération n°2019-014 du 12 mars 2019 fixant le taux de taxe d'habitation,
Vu la délibération n°2022-021 du 11 avril 2022 fixant le taux des taxes foncières bâtie et non bâtie,
Vu la présentation et l'avis favorable en commission des Finances réunie le lundi 20 avril 2026,

Il est proposé au conseil municipal de maintenir les taux d'imposition 2026 par rapport à ceux de 2025 :

- Taxe Habitation à 19.47%
- Taxe Foncière Bâties à 61.00%
- Taxe Foncière non Bâtie à 112.48%

le conseil municipal, après en avoir délibéré à **15 voix POUR, 4 CONTRE** (Louis-Joseph SOULIER, Frédérique MORGAND, Gérard VIARD, Corinne DAULNY)

DÉCIDE de maintenir les taux d'imposition 2026 comme ci-dessus

AUTORISER Monsieur le Maire à signer l'état 1259 notifiant les taux d'imposition

CHARGER Monsieur le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux et fiscaux.

Délibération n°2026-7.5-038 rendu exécutoire après transmission en préfecture le 28/04/2026

14- Approbation Budget Primitif 2026 - Commune de Chevannes

Vu du Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.5217-10-4,
Vu la nomenclature budgétaire et comptable M57 s'appliquant à la commune de Chevannes depuis le 01/01/2023,
Vu la délibération n°2026-003 du 29/12/2026 autorisant de mandater, liquider les dépenses d'investissement au 01/01/2026,

Vu la présentation et l'avis favorable en commission des Finances réunie le lundi 20 avril 2026,
 Vu la maquette budgétaire et ses annexes 2026 jointe,
 Vu la présentation du projet de budget 2026 de la Commune de CHEVANNES, ci-dessous par Chapitre,

Commune de CHEVANNES - Budget 2026

Section Fonctionnement			
Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Total du chapitre 011 - charges à caractère général	613 150,00 €	Total 002 - Résultat de fonctionnement reporté	1 019 160,53 €
Total du chapitre 012 - frais de personnel et frais assimilés	1 350 000,00 €	Total du chapitre 013 - Atténuations de charges	- €
Total du chapitre 014 - atténuations de produits	12 400,00 €	Total du chapitre 042 - opérations d'ordre de transfert entre sections	20 360,00 €
Virement à la section d'investissement	132 000,00 €	Total du chapitre 70 - produits des services du domaine et ventes diverses	160 505,00 €
Total du chapitre 042 - opérations d'ordre de transfert entre sections	26 500,00 €	Total du chapitre 73 - Impôts et taxes	1 516 700,00 €
Total du chapitre 65 - autres charges de gestion courante	285 526,00 €	Total du chapitre 74 - dotations, subventions et participations	467 900,00 €
Total du chapitre 66 - charges financières	25 000,00 €	Total du chapitre 75 - autres produits de gestion courante	75 000,00 €
Total du chapitre 67 - charges exceptionnelles	88 000,00 €		
Total du chapitre 68 - Dotations aux amortissements et provisions	22 500,00 €		
TOTAL	2 555 076,00 €	TOTAL	3 259 625,53 €

Section Investissement			
Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Total du chapitre 001 solde d'exécution de la section d'investissement reporté	- €	Total du chapitre 001 solde d'exécution de la section d'investissement reporté	352 327,47 €
Total du chapitre 040 Opérations d'ordre de transfert entre sections	20 360,00 €	virement de la section de fonctionnement	132 000,00 €
Total du chapitre 043 Opérations d'ordre d'imputation de la section	20 236,00 €	Total du chapitre 024 Produits de cessions d'immobilisation	0,00 €
Total du chapitre 10 Dotations, fonds divers et réserves	2 000,00 €	Total du chapitre 040 Opération d'ordre de transfert entre sections	26 500,00 €
Total du chapitre 16 Emprunts et dettes assimilées	124 000,00 €	Total du chapitre 043 Opérations d'ordre d'imputation de la section	20 236,00 €
Total du chapitre 204 Subventions d'équipement versées	12 360,00 €	Total du chapitre 10 Dotations, fonds divers de réserves	17 000,00 €
Total du chapitre 20 Immobilisations incorporelles	10 500,00 €	Chapitre 10 - Compte .1068 - Excédents de fonctionnement capitalisés	- €
Total du chapitre 21 Immobilisations corporelles	846 134,47 €	Total du chapitre 13 Subventions d'investissement	432 232,00 €
Total du chapitre 23 Immobilisations en cours	370 120,00 €	Total du chapitre 16 Emprunts et dettes assimilées	425 415,00 €
		Total du chapitre 21 Immobilisations corporelles	
TOTAL	1 413 710,47 €	TOTAL	1 413 710,47 €

le conseil municipal, après en avoir délibéré à **15 voix POUR, 4 CONTRE** (Louis-Joseph SOULIER, Frédérique MORGAND, Gérard VIARD, Corinne DAULNY)

APPROUVE le budget 2026 de la Commune de Chevannes

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document permettant la mise en œuvre de la présente délibération

Délibération n°2026-7.1-039 rendu exécutoire après transmission en préfecture le 28/04/2026

Questions et informations diverses

Fabrice BOURGEOIS :

- Le maire et les adjoints ont rencontré la majorité des services municipaux. Il reste à rencontrer le CPI et l'Ecole de Musique
- Communauté de l'Auxerrois : Monsieur DEBAIN a été élu Président de la CA
- Le Maire de Chevannes siègera dans les représentations suivantes : PETR (titulaire), Office tourisme (suppléant), SEM foncière (titulaire)

Delphine POUDEROUX BILLON :

- Fermeture de classe actée au CDEN. 3 classes en maternelle et 5 classes en élémentaire, soit une moyenne de 21 élèves par classe
- Reçu courrier du DASEN, Monsieur LEPETZ souligne la grande qualité du travail mené conjointement par l'équipe enseignante et les services périscolaires.

Thierry LEDROIT :

Fanny TURPIN :

- Association Foyer des Jeunes : Bric à Brac le 10 mai dimanche
- Association DK DANSE 13 et 14 juin, Spectacle
- Association FC Chevannes tournoi foot 13 et 14 juin
- Groupe de musique les improbables au BAR de la SOURCE le vendredi 19 juin Fête de la musique
- Le samedi 27 juin : Les auditions de l'école de musique à la salle polyvalente et les lavoirs en fête au lavoir de Maulny
- Push car le jeudi 16 juillet
- Oh la belle toile le mardi 28 juillet
- Le feu d'artifice le vendredi 14 août
- Journée Européenne du Patrimoine les 19 et 20 septembre. Thème : patrimoine de la photographie et patrimoine en péril : raviver, résister, réimaginer

Dominique CHAMBENOIT :

- Commémoration 8 mai, Vin Honneur à Chevannes, déroulé : 9h45 Monument route de Toucy, 10h Monuments aux morts Villefargeau, 10h45 Ferme de Trémilly Chevannes, 11h15 Monuments aux morts Chevannes, vin d'honneur à la salle polyvalente de Chevannes.

Camille GERHARDT :

- Le RPE Relais Petite Enfance interviendra à Chevannes 2 fois par mois. Les premières permanences débutent le 20/04/2026 pour les sujets administratifs et sous la forme d'atelier le 23/04/2026 à l'attention des assistantes maternelles du secteur.
- Théâtre FORUM, dans le cadre de la Quinzaine de la parentalité, le jeudi 28 mai à la Salle Polyvalente. Cet événement s'organise pour la 3eme fois et est ouvert à tous les chevannais.

L'ordre du jour épuisé, le maire clos la séance.

La séance est levée à 19h25

LISTE DES DÉLIBÉRATIONS

- **Délibération n°26-026**
Approbation PV - Compte Rendu du 9 avril 2026
Pour : - Contre : - Abstention : - **Approuvé à l'unanimité**
- **Délibération n°26-0027**
Vote du Compte de Gestion 2025 APC Agence Postale Communale
Pour : 15 Contre : - Abstention : 4
- **Délibération n°26-028**
Vote du Compte Administratif 2025 APC Agence Postale Communale
Pour : 15 Contre : - Abstention : 4
- **Délibération n°26-029**
Affectation de résultat 2025 APC Agence Postale Communale
Pour : 15 Contre : - Abstention : 4
- **Délibération n°26-030**
Vote du Compte de Gestion 2025 Ecole de Musique
Pour : 15 Contre : - Abstention : 4
- **Délibération n°26-031**

Vote du Compte Administratif 2025 Ecole de Musique

Pour : 15 Contre : - Abstention : 4

➤ **Délibération n°26-032**

Affectation de résultat 2025 Ecole de Musique

Pour : 15 Contre : - Abstention : 4

➤ **Délibération n°26-033**

Vote du Compte de Gestion 2025 Commune de Chevannes

Pour : 15 Contre : - Abstention : 4

➤ **Délibération n°26-034**

Vote du Compte Administratif 2025 Commune de Chevannes

Pour : 15 Contre : - Abstention : 4

➤ **Délibération n°26-035**

Affectation de résultat 2025 Commune de Chevannes

Pour : 15 Contre : - Abstention : 4

➤ **Délibération n°26-036**

Vote de budget 2026 APC Agence Postale Communale

Pour : - Contre : - Abstention : - *Approuvé à l'unanimité*

➤ **Délibération n°26-037**

Vote de budget 2026 Ecole de Musique

Pour : - Contre : - Abstention : - *Approuvé à l'unanimité*

➤ **Délibération n°26-038**

Vote des taux des taxes directes locales 2026

Pour : 15 Contre : 4 Abstention : -

➤ **Délibération n°26-039**

Vote de budget 2026 Commune de Chevannes

Pour : 15 Contre : 4 Abstention : -

Conformément aux textes en vigueur, le procès-verbal du conseil municipal du 27/04/2026 sera affiché après son approbation lors du conseil municipal suivant. Le registre des délibérations est consultable à la Mairie

Affiché le 28 avril 2026

Le Maire,

La secrétaire de séance,

Fabrice BOURGEOIS

Sylvie HURIÉ



